

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1068

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Dive, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 23, substituer au mot :

« mentionnés »,

les mots :

« qui remplissent les conditions mentionnées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.